



PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CHAVILLE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
CONJOINTE A UNE ENQUETE PARCELLAIRE, AU BÉNÉFICE DE L'EPPFIF,
CONCERNANT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN DU
SECTEUR « ROGER SALENGRO-PORTE DAUPHINE »

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 18 novembre 2019 à 8h30 au vendredi 6 décembre 2019 à 17h00, soit pendant une durée de 19 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'EPPFIF, en vue des acquisitions des emprises de terrain cadastrées section AD n°404 sise 521 avenue Roger Salengro, n°405 sise 531 avenue Roger Salengro et n°407 sise 547 avenue Roger Salengro à Chaville concernant le projet d'aménagement urbain du secteur «Roger Salengro-Porte Dauphine» à Chaville.

Le siège de l'enquête est fixé au service de l'urbanisme de la mairie de Chaville -1456 avenue Roger Salengro - 92370 Chaville.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet au service de l'urbanisme de la mairie de Chaville - 1456 avenue Roger Salengro - 92370 Chaville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et exceptionnellement le samedi 23 novembre 2019 de 9h à 12h.

Le dossier ne contient pas d'étude d'impact.

Monsieur Christian d'Ornellas, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête comprenant notamment le plan parcellaire et la liste des propriétaires et deux registres d'enquête (DUP et parcellaire) permettant à chacun de consigner ses observations, lors de quatre permanences qu'il assurera à la mairie de Chaville – Salon d'Honneur - 1456 avenue Roger Salengro - 92370 Chaville :

- le lundi 18 novembre 2019 de 14h00 à 17h30
- le samedi 23 novembre 2019 de 9h00 à 12h00, ouvert à titre exceptionnel
- le jeudi 28 novembre 2019 de 14h00 à 17h30
- le vendredi 6 décembre 2019 de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions pourront également être envoyées par courrier, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront par ailleurs mises à disposition du public sur le site internet de la ville de Chaville : www.ville-chaville.fr

Au titre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le registre d'enquête dédié sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui le transmettra au maire accompagné de ses conclusions motivées et du dossier d'enquête.

Si les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables à la déclaration d'utilité publique de l'opération, le conseil municipal sera appelé à émettre son avis par une délibération motivée dont le procès-verbal devra être joint au dossier transmis au préfet.

Faute de délibération dans un délai de trois mois, le conseil municipal sera regardé comme ayant renoncé à l'opération.

Au titre de l'enquête parcellaire et à l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête dédié sera clos et signé par le maire qui le transmettra dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans le délai d'un mois, dressera un procès-verbal de l'opération qu'il transmettra au préfet des Hauts-de-Seine accompagné du dossier d'enquête et du registre.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique pour émettre son avis.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), au service de l'urbanisme de la mairie de Chaville ou pourront être consultés sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019/CHAVILLE>

Le projet d'aménagement urbain du secteur «Roger Salengro - Porte Dauphine» à Chaville pourra faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de l'EPFIF, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine ou d'une décision de refus.

Le projet pourra également faire l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à la personne responsable du projet :

Mairie de Chaville
Monsieur Jean-Baptiste Faure
1456 avenue Roger Salengro
92370 Chaville
Tél : 01.44.45.99.95

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à partir de la date de publication et d'affichage de cet avis, à défaut de quoi elles seront, en vertu des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à indemnité.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON